

## Communiqué du Conseil d'Etat

### **Crédit-cadre pour l'entretien et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de l'Etat**

**Le Conseil d'Etat a décidé de présenter au Grand Conseil une demande de crédit-cadre de 22 millions de francs pour le rattrapage de l'entretien et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments propriété de l'Etat. Par ce crédit, le Gouvernement permet la rénovation de façades et de toitures, la mise en conformité des installations techniques et le premier niveau de vérification parasismique des bâtiments existants. L'utilisation de ce crédit est planifiée de 2008 à 2011, sous réserve de la décision du Grand Conseil.**

Après une période où les moyens attribués à l'entretien et à l'assainissement des bâtiments de l'Etat ont été fortement limités, le Conseil d'Etat a présenté, en 2003, un premier crédit-cadre de 20 millions de francs pour le rattrapage de l'entretien de son patrimoine immobilier. Il tenait ainsi compte des observations répétées de la Commission de gestion. Ce premier crédit-cadre étant épuisé à la fin 2007, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un nouveau crédit d'un montant de 22 millions de francs pour les années 2008-2011.

Le crédit-cadre comprend des travaux relatifs à de l'entretien des toitures, des façades, des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) et des dispositifs de sécurité. Il est également prévu d'établir le premier niveau de vérification de la sécurité parasismique des bâtiments existants. En outre, le Conseil d'Etat souhaite poursuivre les améliorations énergétiques amorcées afin de respecter les exigences de la nouvelle loi sur l'énergie et de renforcer son rôle d'exemplarité. Ce programme d'assainissement s'inscrit explicitement dans la perspective d'une société à 2000 Watts à l'horizon des années 2050.

Le crédit sollicité ne concerne que le parc immobilier de l'Etat dont l'entretien relève de la responsabilité du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). Celui-ci comprend 1102 bâtiments (83% du parc total) pour une valeur d'assurance à neuf de 2'113 millions (53% du parc total). Les autres bâtiments sont gérés par les Hospices, l'Université ou des tiers (par exemple fondations).

Les bâtiments dédiés à l'enseignement représentent environ 47% de la valeur immobilière. Les trois autres groupes importants sont le judiciaire/militaire (14%), l'habitation (12%) pour les cures essentiellement et l'administratif (9%). Les bâtiments qui ont moins de 50 ans représentent plus de la moitié de la valeur immobilière, ce qui augure d'un accroissement à moyen terme des frais d'entretien, en particulier des installations techniques et des éléments d'enveloppe (toitures et façades).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 4 octobre 2007

**Renseignements :**

**DINF, François Marthaler, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01**

**DINF, Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60**

**DINF, Yves Golay, chef de la division projets et travaux, Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 73 17**